

**Ordonnance souveraine n° 1.206 du 12 juillet 2007 rendant exécutoire le
Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949
relatif à l'adoption d'un signe distinctif additionnel (Protocole III),
adopté à Genève le 8 décembre 2005**

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Ordonnance Souveraine
<i>Date du texte</i>	12 juillet 2007
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 20 juillet 2007 ^[1 p.3]
<i>Thématique</i>	International - Général

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2007/07-12-1.206@2007.07.21>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution ;

Nos instruments de ratification au Protocole additionnel III aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à l'adoption d'un signe distinctif additionnel, adopté à Genève le 8 décembre 2005, ayant été déposés le 12 mars 2007 auprès du Conseil fédéral suisse, ledit Protocole entrera en vigueur pour Monaco le 19 septembre 2007.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 20 juillet 2007

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2007/Journal-7818>